



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8325^e séance

Jeudi 9 août 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Allen	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Lie Cheng
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Repkin
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Mielus
	Suède	M. Vaverka

Ordre du jour

La situation au Burundi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Président Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole au Président Kafando.

M. Kafando : Je voudrais pour commencer, Monsieur le Président, vous adresser mes vives félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'août. Je vous remercie pour l'occasion que vous me donnez de présenter un nouvel exposé au Conseil sur la situation au Burundi. Je tiens également à saluer tous les autres membres du Conseil pour leur engagement continu en faveur de la paix internationale.

Le 7 juin, à l'issue du référendum constitutionnel du 17 mai, le Chef de l'État burundais, le Président Pierre Nkurunziza, a promulgué solennellement la nouvelle Constitution adoptée par le peuple burundais à plus de 73 %. En cette même occasion, il a annoncé officiellement la fin de son mandat pour 2020 et son engagement à apporter tout son soutien au nouveau Président qui sera élu. Dans nos efforts pour aider ce pays frère à régler définitivement la crise, ce sont là deux actes majeurs dont nous devons souligner l'importance et qui nous offrent une opportunité pour aller de l'avant dans le règlement définitif de la question burundaise.

En particulier, nous pensons qu'ensemble, le Gouvernement et la classe politique burundaise devraient saisir l'opportunité de cette nouvelle dynamique pour œuvrer à la création d'un nouvel environnement politique propice à la consolidation de l'unité nationale et à la paix. L'atelier d'échange des leaders politiques tenu le 3 août à Kayanza, en République du Burundi, à l'initiative du Ministre de l'intérieur, qui a abouti à l'adoption d'une feuille de route pour les élections de 2020, rentre dans cette logique et mérite nos

encouragements. Au demeurant, voilà une initiative que le Gouvernement devrait retenir dans la perspective du dialogue interburundais pour assurer la meilleure participation possible de toutes les parties prenantes.

Depuis mon dernier exposé le 24 mai dernier, j'ai entrepris, dans le cadre de mon mandat, des visites dans la sous-région, notamment au facilitateur, M. Benjamin Mkapa, à Dar es-Salaam, et au médiateur, le Président Yoweri Museveni, à Kampala. Au médiateur, j'ai remis un message écrit du Secrétaire général ainsi qu'un mémorandum de propositions concrètes portant à la fois sur le processus de dialogue et sur les initiatives que certains garants de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi devraient prendre en vue de réaffirmer l'importance capitale de cet accord historique qui, on le sait, est à la base de la paix dans cette partie du continent africain.

À l'issue des entretiens, le médiateur et le facilitateur m'ont réaffirmé leur total engagement à relancer le dialogue au plus vite, le médiateur s'engageant en particulier à organiser un sommet extraordinaire de la Communauté d'Afrique de l'Est sur cette question. Toujours dans les mêmes préoccupations, j'envisage moi-même de me rendre au Burundi en octobre prochain, pour entreprendre un certain nombre d'activités et, naturellement, commencer par avoir des entretiens avec les autorités burundaises pour voir de quelle façon nous pouvons continuer tout le processus – toujours, naturellement, avec le facilitateur et le médiateur.

Au cours des dernières séances d'information, le Conseil a été informé de l'amélioration constante de la situation sécuritaire au Burundi. Effectivement, depuis le référendum constitutionnel, et mises à part les quelques contestations de l'opposition, la situation demeure calme. Il y a donc lieu de saluer les efforts du Gouvernement et de l'encourager à toujours demeurer vigilant.

De la même manière, et s'agissant de la situation humanitaire, il faut saluer les efforts déployés par le Burundi et la Tanzanie, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui ont permis, depuis septembre 2017, le rapatriement volontaire de quelques 35 000 réfugiés burundais. Ces efforts doivent se poursuivre, toujours dans le respect du principe du rapatriement volontaire et avec la garantie, bien sûr, de l'insertion et de la réintégration des rapatriés dans les communautés d'accueil, et toujours dans le respect et dans la dignité.

Sur le plan de la coopération bilatérale et multilatérale, plusieurs délégations de haut niveau de pays et d'organisations internationales ont récemment visité le Burundi. J'ai noté, entre autres, des délégations de l'Union des parlementaires africains, de l'Association des ombudsmans et médiateurs des pays d'Afriques, du Forum des parlementaires de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, et de l'Union interparlementaire de l'Organisation internationale de la Francophonie. Aujourd'hui-même, Bujumbura accueille le Forum des femmes pour la paix et la sécurité en République démocratique du Congo et dans la sous-région, organisé sous l'égide de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Ces visites, je le crois sincèrement, traduisent certainement la volonté du Gouvernement burundais d'améliorer ses relations avec la communauté internationale. Sur cette base, et profitant de cette décrispation, il faut vivement espérer que le Burundi et l'Union européenne renoueront au plus vite le dialogue en vue de la reprise de leur coopération. Nous les y encourageons, et j'allais même dire que nous y poussons, persuadés que les sanctions ne sont pas toujours la solution idéale. J'en appelle par ailleurs aux autorités burundaises pour qu'elles finalisent la discussion sur le mémorandum d'entente avec l'Office du Haut-Commissaire aux droits de l'homme au Burundi et acceptent enfin de signer l'accord de siège afin de permettre à mon bureau à Bujumbura de fonctionner correctement, c'est-à-dire dans de meilleures conditions.

Ma dernière requête sera de prier le Conseil et vous-même, Monsieur le Président, de réitérer l'appel à tous les protagonistes de la crise burundaise pour qu'ils participent sincèrement et de bonne foi au prochain dialogue, le cinquième du genre et probablement le dernier, qu'avec le médiateur et le facilitateur de l'Union africaine nous nous attelons à organiser très bientôt, soit à Entebbe, soit à Arusha. Dans tous les cas, la feuille de route est déjà là, le programme est déjà tracé et le Conseil ferait bien lui aussi de lancer un appel pour que, cette fois-ci, nous puissions vraiment réussir ce dialogue tant attendu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Kafando de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Gueguen (France) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Michel Kafando, pour son exposé et je le remercie surtout pour son action sur ce dossier important, alors que la situation reste volatile, dans un pays profondément meurtri par les tensions électorales de 2015, qui ont créé un climat de défiance entre acteurs politiques, lequel subsiste malheureusement jusqu'à aujourd'hui.

L'impasse politique qui persiste et la situation des droits de l'homme au Burundi restent sources de profonde préoccupation pour la France. Face à l'absence d'un réel dialogue inclusif et face à la fermeture de l'espace politique, les factions les plus radicales de l'opposition sont tentées par la lutte armée. Le poids et le rôle des miliciens Imbonerakure dans les actions d'intimidation et de répression des voix discordantes vont croissants. Comme l'Ambassadeur Delattre l'avait souligné en mai (voir S/PV.8268), le risque que la situation se dégrade ne peut être exclu, comme le montre le meurtre de trois militaires le week-end dernier près de Bujumbura, victimes d'une embuscade. Le statu quo, nous le savons, n'est pas tenable. Cette situation est porteuse d'instabilité pour toute la région. Les rapports faisant état d'affrontements sur le territoire congolais, alimentés par des groupes armés burundais, en sont l'illustration.

Aujourd'hui, je voudrais profiter de la présence de l'excellent Représentant permanent du Burundi pour lancer un appel de mon pays, la France, aux autorités burundaises, dans le prolongement des propos tenus par le Président Kafando à l'instant. Il faut travailler à achever la pacification du pays et à assurer la sécurité de tous contre toute forme de violence, d'où qu'elle vienne. Il est urgent de lutter contre l'impunité, y compris dans les rangs des forces de sécurité. Il est nécessaire d'accepter de s'engager sans conditions dans un dialogue inclusif avec toutes les composantes de la société burundaise, en particulier avec ceux qui ne partagent pas les mêmes convictions politiques. Enfin, il est crucial, pour l'intérêt national, de restaurer le respect des libertés fondamentales, notamment la liberté d'opinion et des médias. L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, qui est la base de la paix, comme M. Kafando vient de le rappeler, offre le cadre approprié pour mener cette réconciliation. Il doit être préservé à tout prix.

L'annonce, par le Président Nkurunziza, qu'il ne se présenterait pas aux élections de 2020 est un développement positif que la France salue. Nous

espérons qu'elle facilitera la recherche d'une solution politique pérenne à la crise que connaît le Burundi. Dans ce contexte, je forme le vœu qu'un dialogue interburundais inclusif, dans l'esprit de rassemblement et de coexistence pacifique instauré par les Accords d'Arusha, puisse s'engager, avec l'appui de la médiation des pays de la Communauté d'Afrique de l'Est, afin de mettre en place les conditions nécessaires pour des élections libres, justes et transparentes en 2020. Pour réussir, ce dialogue nécessite des efforts de toutes les parties et une détermination sans cesse renouvelée afin de rapprocher les points de vue. Le facilitateur Mkapa s'y attelle avec courage et il a tout le soutien de la France. C'est par le dialogue que l'ensemble des Burundais parviendront à se retrouver et à forger leur avenir commun, en toute indépendance, dans le plein respect des droits de l'homme et de la dignité de tous.

Qu'il me soit permis de m'adresser au Représentant permanent du Burundi : la France, l'Union européenne et les autres partenaires du Burundi, ses voisins d'Afrique de l'Est et l'ensemble de la communauté internationale sont aux côtés du pays pour l'y aider. La France appelle les autorités burundaises à saisir cette main tendue et à renouer des relations apaisées avec ses partenaires internationaux, comme l'y a encouragé le Conseil dans sa dernière déclaration présidentielle (S/PRST/2018/7).

La signature de l'Accord de siège avec le Bureau de l'Envoyé spécial et avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) seraient des gestes forts, tout comme la reprise de la collaboration avec l'équipe d'experts du HCDH, en application de la résolution votée par le Burundi lui-même au Conseil des droits de l'homme.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous voudrions saluer la présence de M. Michel Kafando et le remercier de son exposé complet et éclairant, dans lequel il nous a décrit avec éloquence les progrès réalisés au Burundi.

Dans l'ensemble, la situation au Burundi est stable après la tenue du référendum constitutionnel, le 17 mai. La large participation à ce référendum et le fait que près des trois quarts de la population ont émis un vote positif montrent que le Gouvernement et le peuple burundais ont la maturité et la capacité requises pour s'attaquer résolument aux problèmes auxquels le pays est confronté. L'annonce faite par le Président Pierre Nkurunziza en juin dernier, indiquant qu'il ne se présenterait pas comme candidat à l'élection présidentielle de 2020, alors qu'il pouvait le faire, illustre sa bonne volonté

et démontre son engagement envers son pays. Nous constatons que le Gouvernement burundais s'emploie activement à préserver la paix et la stabilité nationales et à promouvoir le développement socioéconomique.

À cet égard, la communauté internationale doit adopter une approche globale et objective face à la situation au Burundi, respecter l'indépendance du pays pour ce qui est de la gestion de ses affaires et apporter une assistance constructive pour préserver la paix et le développement dans la région, compte tenu de l'importance que revêt ce pays frère dans l'ensemble de la région. La stabilité et le développement du Burundi ont des incidences importantes sur toute la région des Grands Lacs. Le Burundi, rappelons-le, est un pays qui fournit des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de l'Union africaine. C'est donc un autre signe qu'il s'agit d'un pays épris de paix.

La Guinée équatoriale, comme toujours, estime qu'une situation comme celle du Burundi est une affaire interne qui doit être résolue au niveau interne au moyen d'un processus politique de négociations franches et inclusives entre les Burundais. Le dialogue politique est le seul moyen de régler la situation au Burundi, et c'est pour cette raison que nous saluons des initiatives telles que le dialogue interburundais mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est. Il ne fait aucun doute que les résultats de ce dialogue contribueront à normaliser la situation.

À notre avis, il importe de relancer le dialogue entre le Gouvernement, les partis de l'opposition et la société civile sur le territoire burundais. Cela permettra de consolider les mesures de confiance et de renforcer le dialogue interburundais, bien entendu avec la participation du facilitateur, l'ancien Président de la Tanzanie, M. Mkapa; du médiateur officiel, le Président ougandais Yoweri Museveni; de la Communauté d'Afrique de l'Est; de l'Union africaine et d'autres acteurs qui peuvent apporter des contributions constructives.

La Guinée équatoriale a toujours eu confiance dans les efforts de médiation de toutes les organisations sous-régionales, régionales et internationales et les a appuyés, et nous sommes convaincus qu'ils sont indispensables pour faire avancer le processus dans cette situation. Nous encourageons les autorités burundaises à continuer de coopérer en vue de la réalisation de l'objectif de la normalisation dans le pays, en améliorant leurs relations avec la communauté internationale.

Pour terminer, nous estimons que tout processus de négociation doit aboutir à la tenue d'élections justes en 2020, ce qui, sans aucun doute, contribuera à normaliser la situation dans le pays.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Michel Kafando, de l'excellent exposé qu'il a présenté au début de la présente séance.

Nous avons suivi avec grand intérêt l'évolution de la situation politique en République du Burundi ces derniers mois. Le fait le plus important est le référendum constitutionnel du 17 mai, auquel ont participé la majorité des partis politiques. En outre, nous notons avec satisfaction que le calme règne actuellement au Burundi et attendons avec intérêt l'élection présidentielle prévue en 2020. Nous espérons que ce scrutin sera libre, régulier, transparent et pacifique. Nous espérons en outre que cette élection sera crédible et ouverte à toutes les composantes de la société burundaise, avec la participation de tous les partis politiques, tout en garantissant la pleine participation des femmes sur un pied d'égalité, dans le plein respect de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, et qu'elle bénéficiera de la participation des acteurs de la société civile.

Nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) pour parvenir à un règlement pacifique de la situation politique au Burundi grâce à un dialogue global sur la base de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, signé le 28 août 2000, et de la Constitution nationale. Par ailleurs, nous saluons et apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par M. Mkapa et le Président ougandais, M. Museveni, en leur qualité de médiateurs dans le cadre du processus de dialogue politique mené sous l'égide de la CAE. Il ne fait aucun doute que la coopération du Gouvernement burundais avec les organisations internationales et régionales, notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne et la CAE, revêt la plus haute importance pour apporter la stabilité que nous appelons de nos vœux, et qui est un des facteurs qui permettront de trouver une solution durable avant l'élection présidentielle. Nous sommes convaincus que la tenue d'un sommet extraordinaire des États de la région permettra de créer des conditions favorables à la tenue du cinquième cycle de négociations interburundaises, ce qui à son tour facilitera le processus politique.

S'agissant de la situation humanitaire, nous espérons que les conditions humanitaires et la situation

en matière des droits de l'homme en République du Burundi s'amélioreront, vu qu'elles constituent une source de vives préoccupations pour la communauté internationale. Il y a près de 180 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays. En outre, 3,6 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire et près de 400 000 Burundais ont cherché refuge dans les pays voisins. À cet égard, je tiens à saluer le retour volontaire de plus de 35 000 personnes après la signature d'un accord tripartite entre le Gouvernement burundais, le Gouvernement tanzanien et le Haut-Commissariat aux réfugiés, comme M. Kafando vient de l'indiquer dans son exposé. Nous réaffirmons la nécessité de renforcer ces efforts collectifs, de promouvoir la réinsertion des réfugiés dans la société et de créer des conditions propices au retour de tous les Burundais dans leurs foyers.

Pour terminer, il faut que les auteurs de violations des droits de l'homme répondent de leurs actes. Ils doivent être traduits en justice pour que les Burundais puissent jouir de la stabilité et de la sécurité dans leur pays, dans un contexte humanitaire amélioré. Il est essentiel de garantir l'état de droit dans le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Mme Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Michel Kafando, pour son exposé.

Le Royaume des Pays-Bas reste inquiet face à la situation politique et sécuritaire au Burundi, qui cause des souffrances inutiles à la population. J'aimerais porter les trois points suivants à l'attention du Conseil : l'espace politique en vue des élections en 2020, les violations persistantes des droits de l'homme et la nécessité de poursuivre le dialogue interburundais.

Le Royaume des Pays-Bas a pris note de l'annonce par le Président Nkurunziza, le 7 juin dernier, de la fin de son mandat en 2020. C'est une annonce encourageante et un pas vers le respect des accords d'Arusha. Nous escomptons que cette décision contribuera à ouvrir l'espace politique et démocratique à tous les acteurs politiques pour préparer des élections libres, transparentes et inclusives. Nous appelons donc le Gouvernement burundais à profiter de cette dynamique pour créer, en concertation avec tous les mouvements politiques, des conditions favorables pour des élections crédibles en 2020, avec une pleine et égale participation des femmes. Nous estimons que seul un dialogue inclusif, impliquant tous les acteurs politiques, femmes et hommes, peut mener à ce résultat.

Cela m'amène à mon deuxième point. Tant que le dialogue interburundais restera au point mort, les violations des droits de l'homme continueront. Des sources crédibles ont rapporté dans tout le pays plusieurs cas d'assassinats, de meurtres, d'arrestations arbitraires et d'enlèvements à motif politique le mois dernier. En outre, nous observons une dégradation de la situation des réfugiés burundais dans la région, avec notamment des infiltrations répétées d'agents du Gouvernement dans les camps de réfugiés en Tanzanie.

L'implication de la milice Imbonerakure et du Service national de renseignement dans ces actes est particulièrement inquiétante. Le Gouvernement néerlandais condamne ces violations et exhorte le Gouvernement burundais à mettre fin à l'impunité et à respecter et garantir pleinement les droits de tous les Burundais.

Au vu de la situation des droits de l'homme, les enquêtes et les rapports indépendants sont plus importants que jamais. Nous réitérons par conséquent notre appel au Gouvernement burundais pour qu'il reprenne sa coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et qu'il collabore pleinement avec la Commission d'enquête et les trois experts indépendants mandatés par le Conseil des droits de l'homme. La communauté internationale maintient sa volonté de discuter constructivement de ces questions avec les autorités burundaises.

Mon troisième point concerne la poursuite du dialogue interburundais. Le dialogue interburundais, mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), reste le cadre désigné pour s'attaquer à la crise politique en cours au Burundi. Les discussions, qui concernent aussi les modalités de retour des opposants en exil, doivent être finalisées rapidement afin de convenir d'une feuille de route pour le processus électoral en 2020. C'est pourquoi nous appelons la CAE à tenir d'urgence la prochaine session du dialogue. Nous appelons aussi toutes les parties à y participer sans conditions préalables.

Nous soulignons une fois encore que le dialogue interburundais doit être inclusif et répondre aux principes et à l'esprit des Accords d'Arusha. Le Royaume des Pays-Bas salue l'engagement exprimé par l'Union africaine de contribuer, avec la CAE, à un dialogue interburundais inclusif.

En conclusion, le Royaume des Pays-Bas maintient son engagement en faveur du développement

et de la stabilité pour les Burundaises et les Burundais. Cependant, les parties prenantes burundaises sont les seules à pouvoir établir une paix durable, avec le soutien de la région.

En tant que facilitateur, M. Mkapa a déclaré, en marge du Forum des dirigeants africains, que la sécurité et la paix au Burundi devraient être discutées par les dirigeants de la CAE. Et nous les soutenons et les appelons à poursuivre leurs efforts, avec l'appui actif de l'Union africaine et l'attention continue du Conseil, pour arriver à sortir de l'impasse politique.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie le Président Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, de la qualité de son exposé sur la situation sociopolitique post-référendum au Burundi. Elle salue l'engagement personnel de l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans la recherche d'une paix durable dans ce pays frère.

Ma délégation se félicite de la relative amélioration de la situation sécuritaire au Burundi, après l'organisation, le 17 mai, du référendum constitutionnel. Toutefois, sur le plan politique, la Côte d'Ivoire déplore la persistance de l'impasse dans laquelle se trouve le processus politique burundais, plus de huit mois après la dernière session du dialogue politique interburundais qui s'est tenue en Ouganda, sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Mon pays invite les parties prenantes à la reprise du dialogue politique inclusif. Il se félicite, à cet égard, des consultations en cours à Arusha entre le Bureau du facilitateur, M. Benjamin Mkapa, et les équipes des Nations Unies et de l'Union africaine pour l'organisation d'une session de clôture du dialogue interburundais et l'assistance à apporter aux instances chargées des élections de 2020.

La Côte d'Ivoire exhorte les autorités burundaises à prendre les mesures de confiance nécessaires à la décrispation du climat sociopolitique et à la reprise d'un dialogue politique inclusif entre les parties burundaises, sur la base des Accords d'Arusha. À cet égard, ma délégation prend note de la décision de S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, de ne pas briguer un nouveau mandat en 2020.

Sur le plan humanitaire, en dépit de la tendance positive observée dans le cadre du retour volontaire des réfugiés burundais, ma délégation reste toutefois préoccupée par la situation de milliers de réfugiés en attente de meilleures perspectives pour un retour définitif. Dans ce contexte, elle salue les efforts déployés

par les autorités burundaises, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la communauté des donateurs, dans le cadre de l'assistance et du soutien au programme de retour volontaire des réfugiés burundais dans leur pays.

À cet égard, ma délégation encourage les autorités burundaises à œuvrer, avec l'appui de la communauté internationale, notamment les institutions financières internationales et les partenaires bilatéraux, à l'amélioration de la situation économique du pays et à la création des conditions propices au retour, dans la dignité et la sécurité, des réfugiés, ainsi qu'à leur réinsertion dans le tissu socioéconomique.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire appelle la communauté internationale à soutenir davantage les initiatives de la CAE, du médiateur et du facilitateur du dialogue interburundais, en vue de la reprise effective des pourparlers afin de parvenir à la réconciliation nationale et à la stabilité durable du Burundi.

La Côte d'Ivoire, mon pays, soutient fortement l'appel de l'Envoyé spécial aux autorités en vue de la signature d'un accord sur l'ouverture sans délai du Bureau du Représentant du Secrétaire général à Bujumbura. La Côte d'Ivoire exprime son soutien à l'Envoyé spécial, M. Kafando, et lui réitère sa disponibilité à appuyer tous ses efforts dans le cadre du dialogue politique interburundais.

Mme Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial Michel Kafando de son exposé sur la situation politique actuelle au Burundi. Nous jugeons très encourageant que la situation sur le plan de la sécurité dans ce pays soit restée stable, même après le référendum constitutionnel du 17 mai. Il est également encourageant de constater que les résultats du référendum ont été largement acceptés par les parties prenantes et que les plaintes ont été traitées par l'intermédiaire des mécanismes légaux établis.

Nous pensons que la déclaration faite le 7 juin par S. E. M. Pierre Nkurunziza, le Président burundais, dans laquelle il a annoncé qu'il ne se portera pas candidat à l'élection présidentielle de 2020, est un geste positif en faveur de la sortie de l'impasse politique dans laquelle se trouve le pays. Comme nous l'avons répété à maintes reprises, l'impasse politique dans le pays ne pourra être réglée que grâce à un dialogue pacifique, sans exclusive et consensuel. À cet égard, l'absence de progrès dans la médiation menée par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) soulève des inquiétudes. Par conséquent, la

reprise d'un dialogue véritable et sans exclusive, sous les auspices de la CAE et avec l'appui de l'Union africaine et de l'ONU, dans l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et de la Constitution burundaise, est d'autant plus urgente, afin de garantir une paix et une stabilité durables au Burundi, ainsi qu'un avenir meilleur pour le pays.

Compte tenu de la situation sur le plan de la sécurité, qui est calme, et des progrès observés de ce fait dans le pays, nous pensons qu'une collaboration entre la communauté internationale et le Gouvernement burundais doit se fonder sur une stratégie réaliste visant à appuyer des institutions fortes et à créer un climat favorable, dans lequel les acquis sont consolidés et les différends politiques qui demeurent sont réglés, sans retomber dans la violence observée dans le passé.

À cet égard, le Conseil doit envisager de nouveaux moyens de reprendre une coopération avec le Burundi. Atténuer les difficultés socioéconomiques de la population et remédier à la situation humanitaire, entre autres, doivent être considérés comme faisant partie intégrante de cette reprise de la coopération. Nous estimons que pour le Gouvernement burundais également, il est important d'avoir une relation ouverte avec la communauté internationale afin d'expliquer le plan pour les élections de 2020, ainsi que les engagements pris dans l'esprit de l'Accord d'Arusha.

Enfin, nous invitons le Gouvernement à coopérer pleinement avec les trois experts des droits de l'homme, mandatés par la résolution 36/2 du Conseil des droits de l'homme, qui avait été présentée à Genève le 28 septembre 2017 par plusieurs pays africains, dont le Burundi. La collecte d'informations lui permettrait, en effet, d'obtenir l'assistance dont il a besoin pour combler son cruel manque de capacités dans ce domaine.

M. Vaverka (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour saluer l'Envoyé spécial Michel Kafando à l'occasion de son retour au Conseil aujourd'hui et le remercier de son exposé de ce matin. Tout en nous félicitant des évolutions positives dont il a rendu compte, nous ne devons pas sous-estimer la fragilité de la situation sécuritaire au Burundi ni la précarité de la situation politique, économique et humanitaire, sans oublier les graves violations des droits de l'homme qui continuent d'être signalées. Il est de toute évidence nécessaire que le Conseil de sécurité reste saisi de la question et continue d'apporter son appui, en particulier aux efforts régionaux de médiation.

L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi reste le fondement de la paix, de la sécurité et de la stabilité pour ce pays comme pour la région. Un règlement politique inclusif du conflit doit être trouvé par la voie du dialogue. La Suède appuie pleinement les efforts menés par la Communauté d'Afrique de l'Est pour relancer un dialogue interburundais ouvert à tous. Nous espérons que le Gouvernement et tous les acteurs concernés s'engageront pleinement dans ce processus. Afin de stabiliser la situation politique, sécuritaire et des droits de l'homme, ce dialogue doit être mené à bonne fin.

Il est important qu'une feuille de route consensuelle soit mise en place pour la tenue d'élections libres, régulières et ouvertes à tous en 2020, et il est crucial que l'ONU et la communauté internationale suivent et appuient ce processus. Je voudrais également souligner qu'il est essentiel d'assurer la participation pleine et égale des femmes pour la tenue d'élections crédibles. L'annonce par le Président Nkurunziza qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat en 2020 est un pas important vers un processus politique constructif.

Nous renouvelons tout notre soutien aux efforts de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix Burundi sous la présidence de l'Ambassadeur Lauber. La Commission reste une plateforme unique en son genre pour débattre, avec le Burundi, de la situation dans le pays et avoir une compréhension globale de la situation socioéconomique et des besoins urgents en matière de consolidation de la paix.

Enfin, nous sommes profondément préoccupés par le fait qu'il y n'a toujours aucun progrès pour ce qui est de la lutte contre les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits au Burundi. Il est indispensable de défendre et de respecter les droits de l'homme et d'appliquer le principe de responsabilité pour promouvoir la confiance, le dialogue et la dignité humaine, mais aussi pour prévenir une nouvelle escalade du conflit. Il est dès lors de la plus haute importance que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme soit autorisé à travailler dans le pays et que nous lui accordions notre plein appui.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Kafando de son exposé d'aujourd'hui.

Les États-Unis se félicitent de l'annonce faite par le Président Nkurunziza en juin qu'il n'a pas l'intention de briguer un quatrième mandat. Une renonciation de plein

gré au pouvoir constituerait un pas en avant important pour le Burundi et la démocratie, et constituerait un exemple positif pour les autres dirigeants de la région. Une telle mesure permettrait également de réaffirmer la promesse qu'il a faite au peuple burundais en 2015. Tout en nous félicitant de cette mesure positive, nous appelons également le Gouvernement burundais à améliorer le respect des droits de l'homme, l'espace civique, la liberté de la presse et la gouvernance en général afin de permettre à tous les Burundais de participer à leur gouvernement.

Nous sommes préoccupés par le fait que le Gouvernement burundais n'a toujours pas donné son accord à une reprise de la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et a refusé l'accès au pays à la commission d'enquête mandatée par le Conseil des droits de l'homme. Nous restons profondément préoccupés par la persistance des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits, notamment les restrictions excessives à l'espace civique et politique au Burundi, les restrictions imposées aux médias, les arrestations arbitraires et les peines excessivement sévères pour les défenseurs des droits de l'homme. Nous appelons le Gouvernement burundais à prendre des mesures claires pour mettre fin à la violence, à rouvrir l'espace politique aux membres de l'opposition, aux médias indépendants et à la société civile et à engager un dialogue inclusif avec les acteurs politiques burundais.

Nous exhortons également le Gouvernement burundais à veiller à ce que les acteurs politiques de l'opposition, y compris ceux qui sont actuellement indépendants, puissent participer pleinement aux élections à venir. Nous encourageons les acteurs politiques de l'opposition à s'engager à participer aux élections en 2020 et à prendre des mesures concrètes et réalistes pour s'assurer qu'ils sont en mesure de le faire. Nous devons également insister sur le fait que toutes les parties, y compris le Gouvernement et les membres de l'opposition, doivent rejeter catégoriquement la violence en tant qu'outil politique. Ces mesures seront essentielles à une campagne politique pacifique, libre, équitable et ouverte en amont des élections prévues pour 2020.

Nous saluons également les efforts déployés par la région pour convoquer le prochain cycle du dialogue interburundais, sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est, en septembre. L'appui soutenu de la région sera nécessaire pour parvenir à une solution politique durable qui pose les fondements de la tenue d'élections

pacifiques, libres, régulières et ouvertes à tous en 2020. Toutefois, nous réaffirmons que l'engagement de bonne foi du Gouvernement burundais et des membres de l'opposition est nécessaire pour un dialogue fructueux.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, le Président Kafando, de son exposé éclairant.

Le Kazakhstan réaffirme l'importance de la mise en œuvre de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et de l'établissement d'un véritable dialogue interburundais. Nous pouvons le dire, ce sont là les outils les plus importants et les seuls viables pour garantir un règlement pacifique de la situation politique au Burundi. Aussi appelons-nous toutes les parties à coopérer directement et de manière constructive en vue de la tenue du prochain cycle de dialogue.

Nous saluons la décision du Président burundais, M. Pierre Nkurunziza, de ne pas briguer un nouveau mandat, contribuant ainsi à apaiser les tensions politiques. Cette mesure aidera sans aucun doute à pérenniser la paix, la sécurité et la démocratie dans le pays. Nous espérons que les prochaines élections présidentielles en 2020 auront lieu dans des conditions pacifiques, libres, régulières, transparentes et inclusives, avec la participation et un large consensus de toutes les parties prenantes. Seule une telle démarche pourra garantir une paix durable. Elle doit être appuyée par la communauté internationale.

Nous soulignons également la nécessité de respecter les droits fondamentaux et les libertés fondamentales de tous les citoyens, et réaffirmons la responsabilité première qui incombe au Gouvernement burundais de garantir la sécurité afin de protéger sa population. Nous soulignons par ailleurs l'importance des efforts dévoués consentis par l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est pour revitaliser le processus politique au Burundi. Nous appuyons tout particulièrement les activités du facilitateur, l'ancien Président Benjamin Mkapa, et du médiateur, le Président Museveni.

Les travaux du groupe de travail technique mixte sont également cruciaux pour la promotion des mesures de confiance. Nous encourageons les organisations régionales et sous-régionales et les garants de l'Accord d'Arusha à redoubler d'efforts et à contribuer à la recherche d'une solution politique à la situation qui

prévaut actuellement dans le pays. Ce processus conduit par les Burundais doit se faire dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale et de l'unité du Burundi.

Dans le même temps, alors que la situation en matière de sécurité au Burundi est globalement calme, un grand nombre de personnes déplacées et des milliers de réfugiés ont besoin d'assistance. Cette question doit rester à l'ordre du jour du Conseil, de l'ONU et des partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi que de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et d'autres institutions internationales. Cet effort collectif est nécessaire pour le travail de développement qui doit être mené de manière rigoureuse.

Nous saluons également les pays d'accueil de la région pour leur assistance et réaffirmons que le rapatriement des réfugiés doit se faire de manière volontaire et selon les principes du respect et de la dignité, tels que consacrés par les instruments internationaux et le droit des droits de l'homme. La coordination étroite entre l'ONU, l'Union africaine et les structures sous-régionales aurait une incidence considérable sur les dimensions politiques et humanitaires.

Enfin, nous saluons les efforts résolus menés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général et le système des Nations Unies pour instaurer la paix, la sécurité et la stabilité à long terme. Nous reconnaissons également le rôle important que joue la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix en offrant aux autorités burundaises une plateforme pour relever les défis économiques existants, ce pour quoi l'appui des partenaires internationaux est essentiel.

M. Lie Cheng (Chine) (*parle en chinois*) : Nous avons écouté attentivement l'exposé présenté par M. Kafando en sa qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi. Nous espérons que l'Envoyé spécial continuera d'approfondir le dialogue et la coopération avec le Gouvernement burundais.

La situation actuelle au Burundi est globalement stable. Le Gouvernement burundais a travaillé activement à préserver la paix et la stabilité et à promouvoir le développement économique et social. Il a mis au point un plan national de développement et a coopéré avec les pays voisins pour faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés burundais. La Chine se félicite de cette évolution positive. Le Burundi est un pays important dans la région africaine des Grands Lacs. La stabilité et le développement du Burundi contribuent

à la paix et la stabilité de la région. La communauté internationale doit prendre pleinement acte des efforts du Gouvernement burundais pour maintenir la paix et la stabilité et s'employer activement à fournir une assistance constructive au Gouvernement et au peuple burundais, afin de répondre à leurs besoins. La Chine voudrait faire les trois observations suivantes.

Premièrement, l'appropriation nationale par le Burundi, la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays doivent être dûment respectées. La communauté internationale doit considérer la situation actuelle au Burundi dans son ensemble et de façon objective, et doit jouer un rôle constructif, dans l'intention de garantir la stabilité et le développement à long terme du pays et de la région.

Deuxièmement, le processus politique au Burundi doit recevoir un appui constant. La Chine se félicite des efforts positifs déployés par les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que de leurs bons offices s'agissant de la question du Burundi. Nous appuyons le leadership de la CAE à cet égard.

Troisièmement, notre priorité doit être de fournir une aide humanitaire accrue au Burundi et d'appuyer son développement économique et social. La Chine se félicite que le Gouvernement burundais coopère activement avec les pays voisins, ces derniers temps, pour traiter de la question des réfugiés et d'autres sujets humanitaires. La Chine exhorte les institutions et organisations internationales pertinentes à reprendre leur coopération économique avec le Burundi et leur assistance à son développement le plus tôt possible.

Le Gouvernement chinois est favorable au processus de paix burundais et appuie activement l'édification de la nation burundaise. La Chine est prête à continuer de jouer un rôle constructif s'agissant d'assurer la stabilité et le développement du Burundi.

M. Mielus (Pologne) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier l'Envoyé spécial Michel Kafando de son exposé.

Prenant note de l'adoption de la nouvelle Constitution avec le référendum du 17 mai, ainsi que des préoccupations quant à la compatibilité de certaines de ses dispositions avec l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, la Pologne accueille avec satisfaction l'annonce faite par le Président Nkurunziza

qu'il n'entend pas briguer un quatrième mandat en 2020, réaffirmant ainsi la promesse faite au peuple burundais en 2015.

Dans le même temps, nous nous inquiétons de la situation politique dans le pays et de la lenteur des progrès du dialogue interburundais. La Pologne estime que l'annonce du Président devra être suivie par des mesures concrètes visant à parvenir à la réconciliation politique. Il incombe aux autorités de veiller à ce que le processus électoral en 2020 soit libre, régulier, transparent et véritablement inclusif, c'est-à-dire que tous les partis politiques y participeront et que les femmes y prendront part sur un pied d'égalité.

Nous reconnaissons que l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, avec ses dispositions portant sur la nécessité de réunir un large consensus politique et d'éviter de concentrer le pouvoir au sein d'une seule institution ou instance, est le principal instrument permettant d'instaurer la paix et la stabilité au Burundi et dans toute la région. Le dialogue interburundais doit être poursuivi avec la participation active de toutes les parties prenantes burundaises, car seul un dialogue politique sans exclusive peut permettre de parvenir à une solution durable et largement acceptable.

Dans ce contexte, la Pologne voudrait mettre l'accent sur le rôle particulier qui revient aux dirigeants des pays voisins et aux garants de l'Accord d'Arusha s'agissant de surmonter les facteurs d'instabilité dans la région. Nous nous félicitons de la détermination de l'Union africaine et de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) à parvenir à un règlement pacifique de la situation politique au Burundi et réaffirmons notre appui à la facilitation dirigée par le représentant de la CAE, M. Benjamin Mkapa.

La Pologne continue de nourrir de graves préoccupations face à la situation des droits de l'homme dans le pays. Nous nous inquiétons des informations faisant état d'actes d'intimidation visant des membres de l'opposition, ainsi que des restrictions imposées à l'espace politique, à l'indépendance des médias et à la société civile. Nous condamnons fermement toutes les violations et atteintes commises à cet égard, quels qu'en soient les auteurs. La Pologne appelle les autorités à reprendre une coopération efficace avec les institutions internationales dans ce domaine. Nous exhortons le Gouvernement burundais à prendre des mesures transparentes pour améliorer la gouvernance et le respect des droits de l'homme, ouvrir l'espace public

et démocratique et garantir la liberté de la presse bien avant les élections de 2020.

La situation au Burundi doit être considérée dans le contexte régional plus large de la région des Grands Lacs. Elle menace d'exacerber la crise humanitaire et des réfugiés au Burundi et dans les pays voisins.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'Accord d'Arusha est porteur d'espoir non seulement pour le Burundi mais aussi pour toute la région. Il est désormais urgent de retrouver l'esprit de cet accord et de faire en sorte que le pays redevienne un havre de sécurité et d'inclusivité pour tous ses habitants.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la convocation de la présente séance, ainsi que de l'exposé de M. Michel Kafando.

Nous prenons note des quelques développements positifs qui ont suivi le référendum, tels que le recul de la violence et l'annonce, par le Président Pierre Nkurunziza, qu'il ne sera pas candidat à l'élection de 2020. Toutefois, nous observons avec préoccupation que persiste un climat marqué par l'instabilité, les affrontements et l'absence de dialogue, ainsi que par des allégations continues de violations des droits de l'homme et de restrictions aux libertés fondamentales d'expression, d'association et de presse. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'action, ou plutôt l'inaction, du Gouvernement dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que par les agissements des groupes qui lui sont associés, comme les miliciens Imbonerakure. C'est pourquoi nous estimons qu'il importe que le Conseil de sécurité reste attentif à l'évolution de la situation dans le pays, dans le but de promouvoir la paix et la stabilité requises pour surmonter la crise humanitaire et remédier aux causes profondes du conflit.

Dans ce sens, nous soulignons qu'il est nécessaire que le pays reste déterminé à respecter et à mettre en œuvre l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, ainsi qu'à préserver l'équilibre délicat qu'il a permis d'établir entre les communautés burundaises après la guerre civile. À cette fin, nous jugeons impératif de relancer et de faire avancer le dialogue interburundais facilité par la Communauté d'Afrique de l'Est. Nous espérons qu'il peut devenir le mécanisme représentatif et ouvert à tous nécessaire pour surmonter la crise politique et améliorer les conditions de sécurité dans le pays. De même, nous pensons qu'il est urgent de remédier à la difficile situation des près de

400 000 Burundais réfugiés dans les pays voisins, en particulier les femmes et les enfants.

D'un autre côté, nous estimons qu'il est indispensable de promouvoir l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits de l'homme commises dans le pays, et de mettre en place le cadre institutionnel nécessaire à cette fin. Il est important que le Gouvernement et l'Office du Haut-Commissaire aux droits de l'homme réussissent à s'entendre sur un mémorandum d'accord, afin que l'Office puisse reprendre ses activités sur le terrain.

Enfin, nous tenons à souligner le rôle important que jouent les organisations régionales et les pays voisins à l'appui de la stabilité dans le pays. Rompre le cercle vicieux des conflits et de la pauvreté est la première tâche des Burundais, mais un appui de la communauté internationale est vital.

M. Repkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, Michel Kafando, de son exposé sur l'évolution de la situation dans le pays. Nous regrettons que, malheureusement, le Conseil de sécurité n'ait pas pu entendre le Représentant permanent de la Suisse, M. Jürg Lauber, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, laquelle reste un moyen de communication fiable avec Bujumbura. Nous appuyons les efforts que déploie la Commission de consolidation de la paix pour redynamiser la coopération avec les Burundais en discutant de questions liées au développement socioéconomique du pays et en redonnant confiance aux donateurs.

Des informations continuent de nous parvenir de nos collègues russes – nos diplomates à Bujumbura – indiquant que la situation dans le pays reste globalement calme. Les véritables conditions de sécurité au Burundi sont attestées par le fait que le pays poursuit activement ses contacts interparlementaires. Non seulement des réfugiés, mais aussi des opposants politiques, continuent de rentrer au Burundi. Le Gouvernement a libéré plus de 2 000 prisonniers politiques dans le cadre du processus de réconciliation nationale en cours.

En ce qui concerne la situation politique au Burundi, nous voudrions attirer l'attention sur le fait que le référendum constitutionnel du 17 mai s'est déroulé dans le calme. Nous prenons note du taux impressionnant de participation au scrutin, qui est pratiquement sans

précédent pour un pays africain, et de l'appui exprimé en faveur des changements prévus dans la Constitution par une large majorité de ceux qui ont voté. Par ailleurs, nous notons que cette expression de la volonté du peuple a été précédée d'une campagne électorale démocratique et transparente. Autre fait important, les principaux éléments de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, y compris ceux concernant les quotas ethniques dans les institutions burundaises, ont été maintenus dans la nouvelle Constitution du pays, adoptée le 7 juin. Nous voudrions rappeler que l'actuel Président du Burundi, M. Pierre Nkurunziza, s'est déclaré prêt à soutenir son successeur à la fin de son deuxième mandat présidentiel en 2020.

À cet égard, nous ne partageons pas pleinement les évaluations alarmistes de la situation politique interne au Burundi, qui ont été formulées aujourd'hui par un certain nombre de nos collègues. Il est évident qu'elles ne tiennent pas compte de la dynamique positive dans le pays. Celle-ci constitue une très bonne raison de retirer le Burundi de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, qui est très chargé. Nous avons l'impression qu'au lieu d'essayer d'optimiser nos travaux, nos collègues jouent ouvertement le jeu de l'opposition radicale burundaise. Nous partons du principe que l'ingérence extérieure dans les processus politiques internes burundais est inadmissible, et nous sommes opposés aux approches tendant à donner des leçons et à imposer des formules toutes faites à un État souverain pour régler des problèmes socioéconomiques et politiques complexes.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Michel Kafando, de son exposé.

La Bolivie note avec satisfaction que le référendum du 17 mai s'est déroulé dans le calme, sans incident majeur, de manière inclusive et avec la participation de tous les partis politiques. Par ailleurs, nous estimons que l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi doit rester la pierre angulaire de ce processus. Nous réaffirmons que le dialogue sans exclusive et le respect de l'Accord constituent des bases solides pour le règlement de la crise. Dans ce contexte, nous constatons que des éléments importants de cet accord, ayant trait à la réconciliation nationale, aux principes démocratiques, à la cohésion sociale, au partage du pouvoir, à la participation des femmes à la vie politique, à la souveraineté et à l'état de droit et à l'intégration régionale, ont été incorporés dans la nouvelle Constitution. Nous

encourageons les autorités burundaises à poursuivre leurs efforts pour créer des conditions propices à la création d'un environnement pacifique pour que les prochaines élections en 2020 puissent se tenir dans un climat de confiance, en renforçant l'esprit de tolérance, en prenant des mesures de réconciliation et en reprenant le processus de dialogue avec l'opposition.

La Bolivie apprécie et appuie les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour garantir la poursuite du dialogue interburundais dans un environnement sans exclusive. Nous saluons les efforts de facilitation menés par l'ancien Président de la Tanzanie, M. Benjamin Mkapa, et le Président de l'Ouganda, M. Yoweri Museveni, conformément à l'Accord d'Arusha. Dans cette optique, nous sommes d'avis qu'il convient de mettre en œuvre la feuille de route proposée par M. Mkapa pour parvenir à un consensus. Nous saluons également les efforts déployés par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour le Burundi, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et l'équipe de pays des Nations Unies. Nous les encourageons à poursuivre leurs bons offices et à coordonner leurs efforts afin de renforcer leur coopération et de continuer d'apporter leur appui à la médiation menée sous l'égide de la CAE, qui doit continuer à diriger ce processus.

Il faut également prendre en compte la contribution du Burundi à la paix et à la sécurité sous forme de déploiement de contingents, ce qui atteste de ses capacités institutionnelles. La communauté internationale doit aider le Burundi à renforcer ses capacités, qui ont un lien avec le développement socioéconomique du pays et les défis humanitaires qui subsistent. Nous encourageons la communauté internationale à continuer de financer le programme d'intervention humanitaire au Burundi. Nous rappelons que plus de 35 000 réfugiés sont rentrés volontairement et exhortons le Gouvernement à poursuivre ses efforts en vue du retour librement consenti de centaines de milliers de réfugiés qui se trouvent toujours dans les pays voisins. Pour relever ces défis, il faut créer un climat de confiance, ce qui implique la levée des sanctions unilatérales, conformément à l'appel lancé par les chefs d'État au dernier sommet de l'Union africaine tenu en juillet. Ces sanctions ont des incidences néfastes sur la vie des groupes vulnérables et un impact négatif sur la réalisation des objectifs de développement durable.

Enfin, le Conseil de sécurité et la communauté internationale en général doivent accompagner le dialogue de façon constructive et analyser les points qui ne font pas encore l'objet d'un consensus, en vue de parvenir à un règlement pacifique sur la base du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Burundi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je tiens à remercier l'Envoyé spécial, M. Kafando, de son exposé. Je partage l'avis exprimé par mon collègue russe en ce qui concerne l'importance de la Commission de consolidation de la paix et du travail de l'Ambassadeur Lauber, qui est malheureusement en vacances en ce moment. Il est essentiel de mettre à profit l'ensemble des capacités et des moyens de l'ONU pour faire face à de telles situations.

L'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha a apporté la paix au Burundi après plus de 10 ans d'une guerre civile qui a fait des centaines de milliers de morts parmi la population. Pour la stabilité à long terme du Burundi, il est essentiel de préserver l'esprit et la lettre de l'Accord. Nous nous félicitons de l'annonce faite par le Président Nkurunziza qu'il quittera le pouvoir à la fin de son mandat actuel. Il s'agit d'une mesure et d'un message importants pour le peuple burundais, la région et la communauté internationale. Un dialogue véritablement inclusif avec toutes les parties demeure la seule option viable pour régler la situation politique. Comme M. Kafando l'a clairement indiqué, des progrès dans le cadre du dialogue interburundais mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est revêtent une importance capitale pour la paix et la sécurité du Burundi et de la région à l'avenir. Nous réitérons l'appel qu'il a lancé aux parties pour qu'elles mènent un dialogue franc et constructif, et nous exhortons les pays de la région et de la sous-région à rester pleinement engagés pour veiller à ce que des progrès rapides soient réalisés dans les mois et les semaines à venir.

La situation en matière de droits de l'homme au Burundi est extrêmement préoccupante. Le Royaume-Uni exhorte le Gouvernement burundais à prendre des mesures pour améliorer rapidement la situation, pour créer des conditions plus favorables dans le pays en vue de la tenue des élections en 2020. Premièrement, le Burundi doit prouver son engagement à défendre les droits de l'homme en menant à bon terme ses négociations sur un mémorandum d'accord avec le

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), afin de permettre à celui-ci de mener efficacement ses activités au Burundi. Deuxièmement, le Gouvernement doit appliquer la résolution 36/2 du Conseil des droits de l'homme, qui a été approuvée par le Groupe des États d'Afrique, y compris le Burundi, et adoptée à la trente-sixième session du Conseil des droits de l'homme en septembre 2017. Nous exhortons le Gouvernement à collaborer avec le HCDH pour faciliter le retour des experts des droits de l'homme dont les visas ont été révoqués en avril.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Burundi.

M. Shingiro (Burundi) : Comme c'est la première fois, Monsieur le Président, que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour l'accession de votre pays, le Royaume-Uni, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Connaissant votre expérience ainsi que le professionnalisme avéré et le dynamisme de votre équipe, ma délégation n'a aucun doute que votre présidence sera couronnée de succès. Vous pouvez compter sur la coopération du Burundi tout au long de votre mandat. Qu'il me soit également permis de remercier à travers vous, Monsieur le Président, tous les membres du Conseil de sécurité qui ont toujours soutenu la souveraineté et l'indépendance politique du Burundi ainsi que le respect des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies lors des consultations sur le Burundi depuis 2015.

Je remercie toutes les délégations qui se sont exprimées ce matin, mais nous regrettons qu'une minorité de délégations ici reste prisonnière de la rhétorique de 2015 et ne cherche pas à évoluer au rythme de l'évolution positive de la situation au Burundi, situation positive qui a été évoquée par l'Envoyé spécial, qui bénéficie du soutien de tout le monde ici. Cette tendance à vouloir s'éloigner diamétralement de la position de l'Envoyé spécial ou de la position de la majorité des États Membres, et de l'évolution réelle sur le terrain, tout en restant embrigadé sur la rhétorique de 2015, n'est pas une bonne approche. Cela devrait changer.

Je salue tout naturellement la présence de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Michel Kafando, parmi nous ce matin, et je le remercie infiniment de son exposé.

L'objet de mon intervention ce matin est de partager avec les membres du Conseil de sécurité les nouveaux développements survenus au Burundi depuis la dernière séance d'information sur la situation de mon pays, le 24 mai de cette année (voir S/PV.8268).

Comme les membres peuvent le constater, la situation sécuritaire au Burundi est restée calme, stable et entièrement sous contrôle. Ce retour à la normalité dans le pays a permis, entre autres, l'organisation du référendum constitutionnel sans aucun incident majeur, le retour massif des réfugiés, l'accueil de plusieurs conférences au niveau régional et continental, ainsi que l'accueil de hautes personnalités étrangères en visite au Burundi. La plus récente visite en date est celle du Président de l'Union interparlementaire (UIP), qui a eu lieu la semaine passée, tout récemment donc. Au terme de sa visite et après avoir parcouru six provinces à l'intérieur du pays, le Président de l'UIP a émis un communiqué dans lequel il a déclaré avoir trouvé un pays calme et stable. Il a été impressionné par la volonté manifeste de la classe politique burundaise de tourner la page de 2015 afin de s'atteler à l'organisation d'élections libres, transparentes et apaisées en 2020.

Au niveau politique, le Conseil se souviendra que lors de la promulgation de la nouvelle Constitution burundaise, le 7 juin, le Président de la République a porté à la connaissance des Burundais et de la communauté internationale que son deuxième mandat prendra fin en 2020 et qu'il s'apprêtait à soutenir le nouveau président qui sera élu la même année, en 2020. Contrairement aux discours de certains, et vous vous souviendrez de cela, Monsieur le Président, qui lui avaient prêté des intentions de vouloir façonner la nouvelle Constitution pour lui-même afin de se maintenir au pouvoir jusqu'en 2034, le geste du Président est de haute valeur politique et démocratique. Il vient renforcer le processus démocratique dans la région et sur le continent africain. Ce geste devrait être encouragé et salué. Je remercie toutes les délégations qui ont salué ce geste extrêmement important, non seulement pour le Burundi, mais aussi pour la sous-région.

Toujours sur le chapitre politique, il ne serait pas superflu de souligner que l'esprit de tolérance, l'assainissement et l'ouverture de l'espace politique burundais se renforcent de plus en plus. En témoignent le retour et l'intégration de plusieurs milliers de réfugiés ainsi que de leaders politiques qui avaient fui le pays, dont l'ancien Président Sylvestre Ntibantunganya et l'ancienne Vice-Présidente de la République Alice Nzomukanda, ainsi que quelques membres du Parlement burundais. Ces politiciens de retour au pays jouissent aujourd'hui de

leurs droits civiques et politiques sans aucune entrave. La libération de plus de 2 000 prisonniers au début de l'année rentre également dans le cadre de cette dynamique de réconciliation, de cohésion sociale et de tolérance politique en cours dans le pays.

S'agissant du dialogue interburundais, ma délégation tient à rappeler que le dialogue comme moyen de trouver des solutions pacifiques aux différends politiques est devenu une culture dans notre pays. Ceux qui nous demandent de promouvoir le dialogue aujourd'hui enfoncent une porte déjà ouverte. Au-delà des efforts très louables de la Communauté d'Afrique de l'Est, le Burundi dispose d'un Forum permanent des partis politiques qui est une excellente plateforme de dialogue entre les partis politiques agréés au Burundi. C'est dans ce cadre que tous les partis politiques se sont réunis au nord du Burundi, à Kayanza, le 3 août de cette année, pour échanger à bâtons rompus sur les enjeux importants des élections de 2020. Cette rencontre s'est soldée par l'adoption, par plus de 20 partis politiques, d'une feuille de route en vue d'élections libres, inclusives et paisibles de 2020.

Pour sa part, la dynamique régionale se poursuit normalement. Les contacts au plus haut niveau se sont poursuivis depuis la dernière séance du Conseil. La semaine dernière, S. E. Monsieur le Président de l'Ouganda, qui est aussi le médiateur en chef du dialogue interburundais, a reçu en audience le premier Vice-Président burundais, qui était porteur d'un message spécial de S. E. Monsieur le Président Nkurunziza à son homologue ougandais. Dans la même foulée, au début de cette semaine, S. E. Monsieur le Président de la République-Unie de Tanzanie a également reçu en audience le Ministre des affaires étrangères du Burundi, qui était lui aussi porteur d'un message particulier du Président de la République du Burundi à son homologue tanzanien. Ceci pour dire que la dynamique régionale est vivante, contrairement à ce qu'il se dit ici, dans cette salle.

Pour ce qui est du retour des réfugiés, il me plaît d'informer le Conseil que depuis 2016 à cette date, plus de 206 000 réfugiés sont retournés volontairement au pays. Ceux-ci incluent 100 000 qui ont décidé de rentrer en 2016, 168 000 qui ont regagné leurs familles de janvier à août 2017 ainsi que 38 254 réfugiés qui ont regagné le pays depuis la tripartite d'août 2017 entre le Burundi, la Tanzanie et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce mouvement de retour volontaire de réfugiés se poursuit à un rythme satisfaisant.

Toutefois, ma délégation voudrait réitérer sa demande au HCR et aux amis de la région d'intervenir auprès de certains pays d'accueil qui tiennent en otage nos compatriotes en exil en érigeant notamment des obstacles artificiels à leur retour volontaire au pays, et de veiller surtout à ce que les camps de réfugiés gardent leur caractère civil, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à la résolution que le Conseil a adoptée le 8 décembre 2017 (résolution 2389 (2017)), sur la région des Grands Lacs.

En ce qui concerne la question des droits de l'homme, le Burundi réitère encore une fois sa disponibilité et sa coopération avec d'autres nations et les Nations Unies pour promouvoir la protection des droits de l'homme au Burundi et ailleurs dans le monde. Cette noble mission ne sera possible qu'à travers une coopération accrue et un dialogue franc et sincère entre les États Membres. C'est dans ce cadre que le Burundi reste coopératif dans la mise en application de la résolution initiée par le Groupe des États d'Afrique le 28 septembre 2017 à Genève, sous le chapitre de la coopération et du renforcement des capacités. Le Burundi attend la notification officielle de la part du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de la nomination des trois experts dans la transparence et le respect de la procédure établie en la matière. Ce qui se dit sur un prétendu manque de coopération du Burundi par rapport à la mise en application de cette résolution, qui, comme les membres le savent, est aussi la nôtre, parce que nous l'avons soutenue, relève de la désinformation et du manque de transparence. Il en est de même pour le mémorandum d'entente sur le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Burundi. Le Burundi reste très ouvert à la poursuite des discussions dans un esprit constructif.

En ce qui concerne les sanctions économiques que les partenaires de l'Union européenne ont prises contre le Burundi dans la foulée de la fièvre électorale de 2015, ma délégation voudrait informer les membres du Conseil que le contexte dans lequel lesdites sanctions ont été prises a fondamentalement changé. Les tensions électorales de 2015 sont terminées. Elles restent pour nous une page de l'histoire qui nous servira de leçon pour réconcilier de façon irréversible notre pays. Je rappelle aussi qu'à la suite du retour incontesté de la paix et de la sécurité dans le pays, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenu début juillet en Mauritanie, a adopté une résolution demandant à l'Union européenne de lever les sanctions injustes et immorales qui pèsent sur le Burundi et qui sont, comme les membres le savent, contraires aux principes énoncés

dans la Charte des Nations Unies, et qui impactent également négativement les groupes vulnérables, comme les femmes et les enfants.

S'agissant de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le Burundi est fier de participer activement et brillamment aux missions de paix des Nations Unies et de l'Union africaine. Plus de 6000 hommes et femmes burundais ont été déployés dans les différentes missions de maintien de la paix dans le monde, principalement en République centrafricaine et en Somalie. L'excellent travail de nos braves soldats en mission de paix, qui ont choisi volontairement de sacrifier leur vie en sauvant celle des autres loin de leur terre natale, dans des conditions particulièrement difficiles, doit être apprécié et reconnu à sa juste valeur.

En conclusion, ma délégation voudrait réitérer son appel vibrant au Conseil de sécurité afin que celui-ci ait le courage de retirer le Burundi de son ordre du jour. Il sied de noter que la situation politico-sécuritaire actuelle dans le pays est calme, stable et entièrement maîtrisée. Elle est loin de constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales, domaine de compétence du Conseil. Aucun argument objectif ne peut justifier le maintien des réunions intempestives sur le Burundi en ce moment.

Ma délégation attire particulièrement votre attention sur le fait que l'organisation des réunions en cascade sur le Burundi, qui ne sont pas motivées par la réalité du terrain, pourrait devenir un facteur de déstabilisation du pays au lieu de promouvoir la paix et la stabilité que tout le monde veut, et miner les efforts régionaux. Cet acharnement contre le Burundi, un pays dont le retour à la normalité n'est plus à démontrer devrait cesser, sinon l'histoire retiendra que notre pays a été maintenu à l'ordre du jour du Conseil injustement pour satisfaire des intérêts non burundais et non africains. Le temps précieux du Conseil qui est alloué au Burundi devrait être consacré aux autres zones de tensions et de conflit qui sont légion, comme nous le savons tous, en ce moment. La place que le Burundi mérite aujourd'hui ne se trouve pas dans cette salle. Elle devrait être au niveau des organismes des Nations Unies en charge du développement socioéconomique pour booster son relèvement économique.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 20.